



Demission et formation d'une remplaçante

Par **lioal**, le **11/09/2015** à **07:12**

Bonjour, je suis aide à domicile depuis 10 ans dans la meme association et je souhaite donner ma démission, lors d'un entretien j'ai souhaiter une rupture conventionnelle, que l'on m'a refusée, rien ne m'est reproché depuis ces 10 ans j'ai toujours été acidue à mon travail, je pensais qu'ils pouvaient faire un effort, mais cependant on me demande de former ma remplaçante, qui prendra mon planning, soit 32 heures de travail par semaine, ceci de telle façon que les clients ne soient pas perturbés par le changement. Il faut dire que depuis ces 10 ans je suis la seule à intervenir dans les memes maisons sans jamais aucunes remplaçantes meme en periodes de congés ou maladies, ma question est la suivante, peuvent-ils m'obliger à former ma remplaçante, et puis je négocier une rupture conventionnelle en échange? merci

Par **moisse**, le **11/09/2015** à **07:22**

Bonjour,
Vous pouvez tout négocier, et obtenir par exemple une maison à 3 étages, ou plus vraisemblablement un licenciement pour faute grave, car c'est ce qui vous guette.
En effet le passage du relai est une contrainte qui fait partie de l'obligation de loyauté.
Alors bien sur vous serez éligible aux allocations chômage, mais en général cela fait tâche dans votre domaine, on peut tout supposer sur les motifs du licenciement.